

Retraites : quand Edouard Philippe s'emmêle...

 blogs.mediapart.fr/les-economistes-atterres/blog/111219/retraites-quand-edouard-philippe-semmele

Henri Sterdyniak, 11 décembre 2019

Comme on pouvait s'y attendre, Emmanuel Macron et son gouvernement s'obstinent face à la colère et à la mobilisation de la masse des citoyens de notre pays. Les mesures annoncées par Édouard Philippe ce 11 décembre n'ont qu'un but : affaiblir le mouvement social qui monte face à une réforme qui baisse les pensions, retarde les départs à la retraite et fragilise le système de retraite.

Pour briser la solidarité entre générations, Édouard Philippe n'hésite pas à partager les actifs en trois : les jeunes (nés après 2004) pour lesquels la réforme s'appliquera dès 2022 ; les personnes nées avant 1975, qui seraient épargnées, donc jusqu'à leur prise de retraite (pour certains en 2037) ; et les personnes d'âges intermédiaires dont la retraite serait calculée en partie selon les nouvelles règles, en partie selon les anciennes (pour leur carrière jusqu'en 2025). D'ici 2037, les anciens régimes et le nouveau devront cohabiter. Ainsi, pendant 15 ans, les régimes existants actuellement vont être de plus en plus déficitaires, perdant les cotisations des entrants, et de plus en plus dans la main de l'État. Comment seront garantis les droits des salariés et retraités dans ces systèmes durant les 15 années de transition jusqu'en 2037 ?

Édouard Philippe ne s'est pas engagé clairement à ce que la valeur du point d'achat augmente bien comme le salaire moyen. Il s'est contenté d'assurer qu'elle sera au moins indexée sur les prix. L'indexation sur les salaires ne se ferait que progressivement. Aucune garantie n'a été donnée sur le taux de rendement (les 5,5% à l'âge pivot de 64 ans figurant dans le rapport Delevoye). Toutes les manipulations seront donc possibles d'autant que les premières pensions versées selon ces règles ne le seront qu'en 2027. Il est déjà prévu que cet âge pivot augmente progressivement, ce qui fera baisser automatiquement la retraite à 62, 63 ou 64 ans.

Le minimum contributif de 1000 euros par mois serait mis en application dès 2021. Faut-il rappeler qu'il est déjà de 967 euros pour la masse des salariés du privé, qu'il devrait être de 85% du SMIC, soit 1023 euros selon la loi de 2003, que c'est la majorité actuelle qui a refusé que ce minimum s'applique dès 2019 aux agriculteurs, que ces 1000 euros ne s'appliqueront qu'à partir de 64 ans pour une carrière de 42 ans à temps plein, que la garantie de 85% du SMIC ne s'applique au mieux qu'au moment du départ et non tout au long de la retraite ? Au bout de 20 ans, une personne de 84 ans n'aura plus qu'une retraite de 70% du SMIC. Il restera donc beaucoup de petites retraites.

Le gouvernement dit renoncer à prendre des mesures d'urgence pour équilibrer le déficit imaginaire des régimes de retraite. Il prétend confier cette responsabilité aux partenaires sociaux dès 2021. L'exemple de l'assurance chômage est édifiant : le

gouvernement tiendra les rênes pour imposer ses vues. Et celles-ci sont connues. Les partenaires sociaux devront obligatoirement faire passer progressivement l'âge du taux plein à 64 ans (qui devront être atteints en 2027), ceci en introduisant très vite une décote entre 62 et 64 ans, de sorte que tous les actifs actuels seront atteints : ils devront bientôt choisir entre travailler deux ans de plus ou subir une décote. Par ailleurs, le gouvernement ne donne aucune garantie sur les ressources du système. On a vu qu'il peut les manipuler à sa guise, en ne compensant plus les exonérations de cotisations sociales, en réduisant les cotisations sur les emplois publics. La possibilité d'augmenter les ressources (par exemple par hausse des taux de cotisation) n'est pas évoquée.

Contrairement à la propagande du gouvernement, ce seront les femmes à carrière heurtée qui seront les plus touchées par le passage à un système plus contributif. Toute heure non travaillée se répercutera sur la retraite. La majoration de durée d'assurance pour les mères sera supprimée.

Le gouvernement a annoncé un léger recul sur son projet initial : la majoration pour enfant élevé serait augmentée de 2% à partir du 3^{ème} enfant, mais les couples devront toujours faire un choix entre une majoration élevée pour le parent à plus forte retraite et une majoration faible pour l'autre (la mère généralement).

Les mesures de compensation de la pénibilité du travail restent très limitées. Le départ pourra être au mieux avancé de 2 ans, avec un dispositif individuel, compliqué (le compte professionnel de prévention) qui ne monte que très lentement en puissance.

Les promesses faites aux enseignants et autres fonctionnaires à faibles niveaux de prime restent là-aussi très insuffisantes. Il ne semble pas que le gouvernement soit disposé à dégager les 15 milliards nécessaires pour que leurs pensions ne baissent pas. Pire, ces faibles compensations seraient accordées sous forme de prime en échange de hausse de la durée du travail, comme si les enseignants ne faisaient pas déjà des journées pleines.

Enfin, les régimes des non-salariés pourront converger en 15 ans. On ne peut que s'inquiéter de la promesse du gouvernement de réduire l'assiette de leur CSG et de leurs cotisations sociales, au détriment encore une fois des ressources de la Sécurité sociale.

Deux points frappent à l'écoute du discours d'Édouard Philippe. D'une part, le Premier ministre est obligé d'avancer masqué, de rappeler l'attachement des français à la Sécurité sociale et à la retraite par répartition. D'autre part, il annonce une réforme compliquée, difficilement gérable, qui va abîmer notre système de retraite.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.